
RÉPONSE

(122)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 23 avril 1883 :—pour copie de tous rapports, lettres et correspondance depuis 1878, entre le département des travaux publics et M. J. A. Lyon ou de toute autre personne, au sujet de l'enlèvement des obstructions qui embarrassent le lit de la rivière Saint-Jean, N.-B.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

*Secrétaire d'Etat intérimaire.*Secrétariat d'Etat,
1er mai 1883.

RÉPONSE

(123)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 30 avril 1883 :—pour la production d'un rapport sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous J. A. N. Provencher, surintendant des sauvages du district de Manitoba, fait par la commission d'enquête instituée par le gouvernement et composée de feu W. H. Ross, avocat, et Ebenezer McColl, inspecteur de l'agence des sauvages, et de la preuve sur laquelle a été basé ce rapport ; aussi, copie d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de \$180, signé par le nommé Tremblay ; d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de \$1,290, signée par le nommé Tremblay ; et d'une autre pièce justificative, en date du 26 décembre 1875, pour la somme de \$600, signée par le nommé Tremblay ; aussi, copie de tous autres papiers se rapportant à ce sujet.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

*Secrétaire d'Etat intérimaire.*Secrétariat d'Etat,
1er mai 1883.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]